

Le site Natura 2000 des « Forêts de la Braconne et de Bois Blanc »

> Un site à la biodiversité remarquable

Le site Natura 2000 des "Forêts de la Braconne et de Bois Blanc" abrite une grande biodiversité. Des inventaires naturalistes, réalisés dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs, ont permis de dresser la liste de ses habitats naturels, de sa faune et de sa flore (à consulter dans le document d'objectifs proposé en téléchargement). Cette liste a vocation à être régulièrement mise à jour.

Le contour actuel du site Natura 2000 s'appuie sur les limites de la forêt domaniale. Huit habitats naturels y sont répertoriés, parmi lesquels des pelouses calcaires à orchidées ou des forêts de ravin ; y vivent des coléoptères consommateurs de bois morts ainsi que de nombreuses chauves-souris. On peut y trouver (mais surtout ne pas cueillir !) un cortège floristique particulier comportant, pour les plus connues, la rare Biscutelle de Guillon (qui n'est présente en France qu'en Poitou-Charentes et en Gironde) ou encore la Renoncule à feuille de graminée (attention, on peut la confondre avec un bouton d'or mais elle n'a qu'une fleur solitaire). Ces deux espèces sont considérées comme très menacées.

Amis Naturalistes, n'hésitez pas à nous signaler la présence d'une espèce ou d'un habitat.

> Une démarche, un réseau

La démarche Natura 2000 a pour but de préserver la diversité biologique tout en tenant compte des activités culturelles, économiques et sociales en place sur les territoires. Pour le site Braconne et Bois Blanc, ce sont les forestiers de l'ONF qui sont chargés par le ministère de l'Environnement de mettre en place les mesures de protection et de favoriser les bonnes pratiques auprès des propriétaires alentours.

Le document de gestion a permis de lister l'ensemble des mesures conservatoires à mettre en place et de mettre à jour les connaissances des gestionnaires sur les bonnes pratiques. Elles seront intégrées dans la gestion courante des forestiers. « Nous mettons en place déjà depuis une dizaine d'années certaines mesures, l'inscription de la forêt en zone Natura 2000 est pour nous une reconnaissance du travail effectué. Cela permet également de rejoindre un réseau national et de partager, comparer nos pratiques et de s'inspirer de ce qui marche le mieux » souligne Guylaine Archevêque, directrice de l'ONF en Poitou-Charentes.

> Vous aussi, vous pouvez agir pour la biodiversité sur vos terrains !

Le contour actuel du site Natura 2000 s'appuie sur les limites de la forêt domaniale. Pour une meilleure cohérence écologique, l'étude a intégré les boisements privés ainsi que quelques pelouses, situés au nord de la forêt de la Braconne et au sud-est de la forêt de Bois Blanc.

Si vous êtes propriétaires d'une zone de pelouses ou d'embuissonnement, écologiquement proches de ceux observés à l'intérieur du site Natura 2000, l'ONF peut vous aider à mettre en oeuvre des mesures de gestion pour préserver ce patrimoine exceptionnel.

Contact : Sandrine Jacquelin - ONF - Tel : 05 49 58 96 22 / sandrine.jacquelin@onf.fr

Si vous souhaitez être régulièrement informé de l'actualité du site, n'hésitez pas à lui envoyer votre adresse mail pour être ajouté à la liste de diffusion.

> Une question sur Natura 2000 ?

- J'ai un projet (construction d'un bâtiment, manifestation sportive, travaux forestiers...) dans ou en dehors du site Natura 2000. Est-il soumis à étude d'incidences ?

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 repose principalement sur un système de listes d'activités susceptibles d'avoir un impact significatif sur un site Natura 2000. Celles-ci énumèrent les « documents de planification, programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'installation, de manifestations ou d'interventions dans le milieu naturel » soumis à évaluation des incidences Natura 2000. L'avantage du système est que chaque porteur de projet peut savoir s'il est ou non concerné par l'évaluation des incidences Natura 2000. Il existe une liste nationale et des listes locales.

Consulter la liste nationale :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B2D359D4C2A90FC45AF4BA63FA67120A.tpdjo17v_3?idArticle=LEGIARTI000025087491&cidTexte=LEGITEXT000006074220&categorieLien=id&dateTexte=20140401

Consulter la liste locale : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ARRETE_Charente_16.pdf

- Ai-je des contraintes particulières par rapport à Natura 2000 ?

Si votre parcelle abrite un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire et que vous souhaitez agir en leur faveur, vous pouvez vous mettre en relation avec l'ONF. Vous pourrez signer un contrat Natura 2000 qui vous garantit une prise en charge intégrale des dépenses liées à la restauration de l'habitat.

La localisation des habitats figure dans l'annexe cartographique du DOCOB, à télécharger.

Si votre parcelle n'abrite pas d'habitat ou d'espèce d'intérêt communautaire, vous pouvez cependant conduire une gestion durable de vos parcelles en signant la charte Natura 2000. En contrepartie, les parcelles concernées seront exonérées de la taxe foncière sur le non bâti (TFNB).

- Comment signer un contrat Natura 2000 ?

Rien de plus simple, contacter rapidement l'ONF :

- un habitat ou une espèce doit être identifiée dans votre parcelle
- un diagnostic rapide détermine les travaux à réaliser
- un devis d'une entreprise est réalisé
- vous vous engagez à faire faire les travaux, avancer le paiement en respectant le cahier des charges relatif à l'action concernée
- après réception des travaux, vous êtes remboursé de la totalité de vos frais sur facture
- vous vous engagez à respecter votre contrat (et le cahier des charges de l'action) pendant 5 ans.

- Comment adhérer à la Charte Natura 2000 ?

Contactez l'ONF qui constituera pour vous l'intégralité du dossier, vous n'aurez plus qu'à signer le formulaire.

> En savoir plus sur Natura 2000

Natura 2000 : Site du ministère du Développement durable

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-natura-2000,2414-.html>

La Fédération nationale des communes forestières a édité trois documents à destination des élus :

- Natura 2000 dans la forêt communale - pour une meilleure protection des espèces et des habitats naturels

- Natura 2000 en forêt communale mode d'emploi (plaquette de 2 pages)

- Natura 2000 - Quelles responsabilités pour les élus ? - 22 pages. Edité par l'Union régionale des communes forestières de Rhône-Alpes

Accéder au site Internet de la FNCOFOR pour consulter et télécharger les documents :

<http://portail.fncofor.fr/detail.do?idRubrique=617&noArticle=1969>